



Ville de  
**NOUMÉA**

**Direction de la police municipale**

Hôtel de police – 9, rue Frédéric-Surleau – 98800 Nouméa  
Tél : 25 23 23

## DÉCLARATION DE DÉTENTION ET D'INSTALLATION DE RUCHE(S)

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté N°2017/1092 réglementant l'implantation des ruches sur le territoire de la commune de Nouméa, je vous prie de trouver ci-après ma déclaration d'implantation de rucher.

### ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné(e) :

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....

Raison sociale de l'établissement : .....

Domicilié à :

Adresse : .....

Quartier : ..... Téléphone : ..... Mobile : .....

E-mail : .....

Déclare avoir installé le rucher désigné ci-après :

Nombre de ruches : .....

Adresse physique du rucher : .....

Déclare que les ruches sont implantées selon les modalités de distances et d'isolement suivantes :

Vos ruches sont-elles installées de plain-pied ?  Oui  Non

Vos ruches sont-elles installées sur un toit ?  Oui  Non

Y a-t-il des habitations, propriétés et constructions voisines dans un rayon de 20 m autour de vos ruches ?  Oui  Non

Y a-t-il une voie ouverte à la circulation publique dans un rayon de 30 m autour de vos ruches ?  Oui  Non

Y a-t-il des hôpitaux, cliniques, maisons de retraites ou de repos, des écoles, collèges, lycées dans un périmètre de 100 m autour de vos ruches ?  Oui  Non

Votre rucher est-il isolé par un mur, une palissade en planches jointes, une toile brise-vent ou une haie vive ou sèche, d'au moins 2 m de hauteur ?  Oui  Non

Déclare avoir pris les précautions suivantes afin d'assurer à la sécurité des personnes

Signalétique sur site (*panneaux, etc*)  Oui  Non

Autre (*préciser*) : .....

.....

Fait à ..... le .....

Signature